

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 1 mars 2013
(convocation du 22 février 2013)**

Aujourd'hui Vendredi Premier Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h20
M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11h00
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 10h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h35
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10h25
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**MARCHES PUBLICS - 12088U - SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Avenue du
Haillan (Feydit/Bourdelle) - Aménagement général - (fiche action 23 /
CO24490048)**

Avenant n°1 - Autorisation et signature

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du contrat de co-développement 2012-2014 (fiche action 23/CO24490048), la Communauté urbaine de Bordeaux en partenariat avec la mairie de Saint-Médard-en-Jalles a décidé d'aménager l'avenue du Haillan (section Feydit-/Bourdelle), afin d'améliorer les conditions de circulation sur cet axe Saint-Médardais.

Par délibération N° 2011/0321 du 27 mai 2011, le conseil de communauté a autorisé Monsieur le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert et à signer le marché de travaux d'aménagement général de cette voie.

A l'issue de cette consultation, la commission d'appel d'offre réunie le 4 janvier 2012 a attribué le marché N° 12088U à la société Eiffage Travaux Publics Sud-Ouest Etablissement Aquitaine, pour un montant de 726.202,27 euros H.T. Sa notification est intervenue le 13 février 2012.

Les travaux d'aménagement consistent principalement en la réhabilitation de la chaussée et en la réalisation d'une voie verte et d'un trottoir.

Le chantier a démarré le 14 mai 2012, sa durée d'exécution était fixée à 7 mois.

En septembre 2012, le titulaire a informé les services communautaires du risque de dépassement financier du marché car des quantités supplémentaires ont du être ajoutées par défaut d'estimation. Ces travaux supplémentaires allongent le délai d'exécution de 2 mois.

Afin de poursuivre les travaux de revêtement du sol, il convient de contractualiser par avenant, la prolongation de 2 mois de la durée du marché et l'augmentation de 6,3 % de son montant initial soit 45.986,62 euros H.T. ou 55.000 euros T.T.C.

Ces dépenses supplémentaires ont été prévues au budget principal 2012, en section d'investissement, au chapitre 23, article 2315, fonction 8220, CRB TN00, programme VCA00.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L2122-21 (6°) du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) ;

VU l'article 118 du code des marchés publics ;

VU le contrat de co-développement 2012-2014, action N°CO24490048 ;

Vu la délibération du conseil de communauté N°2011/0 312 en date du 27 mai 2011 ;

Vu le marché public sur appel d'offres ouvert N°1208 8U ;

Vu le projet d'avenant N° 1 au marché 12088U, mis à la disposition des élus communautaires, en application de l'article L2121-12 et L2121-13 du C.G.C.T. ;

Vu l'avis favorable émis sur ce projet par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 23 janvier 2013

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'augmenter certaines quantités prévues initialement et de prolonger le délai d'exécution afin d'assurer le parfait achèvement des travaux précités

DECIDE

Article 1 :

Les termes du projet d'avenant N° 1 au marché 12088 U sont approuvés afin de terminer les travaux d'aménagement de l'avenue du Haillan à Saint-Médard-en-Jalles.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le dit avenant.

Article 3 :

Les dépenses seront imputées sur le budget principal, en section d'investissement, au chapitre 23, article 2315, fonction 8220, CRB TN00, programme VCA00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 1er mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,
M. ALAIN DAVID

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
18 MARS 2013**

PUBLIÉ LE : 18 MARS 2013